

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Chariot de travail (véhicule spécial) *	O & K	M H 6 E	CH 5597 39

Constructeur O & K, ORENSTEIN & KOPPEL AKTIENGESSELLSCHAFT, D-4600 Dortmund-Dorstfeld (D)

Identification "MH6E ..." sur la plaque du constructeur

Plaque constructeur à droite, à l'avant, latéralement sur le châssis

N° du châssis à droite, à l'avant, en haut sur le châssis

Identification du moteur "FSL 912" au-dessous du démarreur et en haut sur la soufflerie (plaquettes)

Importateur principal M B A, Maschinen- und Bahnbedarf AG, 8600 Dübendorf

Véhicule homologué 233 237 602

Châssis

Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 8

Direction hydrostatique, avec assistance hydraulique

Transmission entraînement hydrostatique

Nombre de vitesses 2 Entraînement toutes roues

Frein de service air comprimé/hydraulique, hydr. = 2 circuits, à expansion interne, sur toutes les roues

Frein auxiliaire (à ressort, progressif, sur l'arbre à cardan; press. de service + libération de secours par soupape 4 circuits; libération mécanique = triangle au cylindre)

Frein d'arrêt (circuits; libération mécanique = triangle au cylindre)

Ralentisseur -

Contrôle 2 circuits p. diff. de pression (hydr.) + lampe-témoin séparée

Moteur

Marque DEUTZ Type FSL 912

Construction en ligne Temps 4

Carburant D Position arrière

Refroidissement air Nombre cylindres 5

Alésage 100 Course 120

Cylindrée 4710 CV-impôt 23,99

Puissance en kW 66 à t/min 2400

DIN CV 90

Bruit à proximité 88 dB/A à t/min 2450 x)

Silencieux 1 = 560 x β 170 mm xx)

Mesure des gaz Bacharach 3,0

BOSCH noircissement 1,4 à 2400 t/min

Carrosserie excavatrice

Nombre de portes 1 Indic. vitesse -

Ceintures sécurité - Rétroviseurs interne/gauche/droite

Cale 1/320x160x195 mm Attelage AV + AR = à broches

Antivol -

Nombre de places t 1 av _____ centre _____ ar _____

Dimensions

Longueur intérieur extérieur 8050 Empattements 2600

Largeur 2500 Essieu double av _____ ar _____

Hauteur 4000 Voie av 1930 ar 1930

Porte à faux lat. - Voies av _____ ar _____

av 4150 ar _____

ar 1300 Braquage θ g 16,0 d 17,5

Distance volant - vers l'avant du véhicule - 4920

Poids

avant 7800 arrière 9500 total 17300

Poids à vide 7800 9500 17300

Charge utile _____

Poids total 17300

Garantie fabr. 11000 11000 18000

Dimens. pneus 10,00-20 10,00-20 (Variantes

Ply/bars 12 / 5,5 12 / 5,5 voir

Charge 11200 11200 remarques)

pour V max 25 25

Garantie poids remorqueable avec frein _____

Garantie poids remorqueable sans frein _____

Garantie poids de l'ensemble _____

Poids remorqueable testé _____

Vitesse maximale selon le constructeur 20 km/h

Vitesse maximale testée 18 km/h

Equipement	
Feux de route	
Feux de croisement	CR (E) §
Feux de position	A (E)
Feux rouges	R (E)
Feux stop	SI (E)
Clignoteurs	av AV= 4 (E) § ar
Catadioptres	av I (E) ar I (E)
Feux de gabarit	av A (E) ar
Feux complémentaires	2/ lampes de travail avec lampe-témoin
Eclairage plaque	-
Essuie-glace	1/ balai
Avertisseurs	HELLA el 20 005 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail (véhicule spécial)	
Marque et type	O & K	M H 6 E
Homologation		
N°	CH	5597 39
Carrosserie	excavatrice	
Places	total 1	avant
Poids à vide	17300	Carburant D
Charge utile	-	CV-impôt 23,99
Poids total	17300	Cylindrée 4710

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- Immatriculation : comme remorque de travail, voir FH CH 9597 11.
- x) Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 18 km/h, 2e palier, 1A 8,92 = 85 dB/A.
- rx) Insonorisation compl. : garnis de caoutchouc-mousse: 3 côtés dans le compartiment du moteur ainsi que l'intérieur du capot.
- *) Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant du véhicule = 4920 mm; poids total 17 300 kg.
- **) Rayon de visibilité 12 m : bouché partiellement vers l'avant à droite par le bras de l'excavatrice; il y a lieu de monter un rétroviseur complémentaire (300 cm²) dirigé vers l'avant.
- §) Equipement : la hauteur des feux de croisement et la distance des clignoteurs depuis l'avant du véhicule sont admises pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation:

- 100 - le conducteur doit être porteur de l'annexe au permis de circulation;
- 104 - surveillance par persona auxiliaire ou par bonne visibilité des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir: chaque côté de la flèche et panneau à l'avant de la flèche, les béquilles arrières et leur support (cette signalisation est superflue lorsque le véhicule est équipé d'une lame planeuse);
- 140 - les béquilles doivent être rentrées;
- 141 - doivent être assurés : la tourelle, la flèche avec appui (500 mm) au cylindre de levage, le levier de commande;
- de nuit et lorsque les conditions atmosphériques l'exigent, un feu de gabarit est obligatoire à l'avant sur la flèche.

Lieu et date de l'homologation Dubendorf, 10.10.79.

Service fédéral d'homologation